TUAC	trade union advisory committee to the
OECD	organisation for economic cooperation and development
■ CSC	commission syndicale consultative auprès de
OCDE	l'organisation de coopération et de développement économiques

GOUVERNER L'ÉCONOMIE MONDIALE QUEL RÔLE POUR L'OCDE ?

DOCUMENT DE RÉFLEXION DU TUAC Pour les consultations avec la Commission de liaison de l'OCDE 4 novembre 2005

Première partie - La gouvernance de la mondialisation et la vocation de l'OCDE

- 1. La mondialisation reste au cœur du débat public et des préoccupations dans les pays de l'OCDE et dans le monde entier. Elle reflète l'interdépendance croissante des économies qui va bien au-delà du développement du commerce international pour englober les flux de capitaux, la technologie et même la culture. Pourtant, elle est maintenant étroitement liée au programme de déréglementation et de libéralisation. Le mouvement syndical international estime que les gouvernements ont trop souvent abandonné le rôle légitime et indispensable qui est le leur et consiste à réglementer les marchés au niveau national et international et à veiller à ce que le développement économique conduise bien au progrès social.
- 2. Pour les syndicats, l'érosion d'une réglementation publique efficace ou « gouvernance » des marchés avec les graves conséquences sociales qui en découlent est l'une des préoccupations les plus graves. Elle a entraîné des crises qui ont ébranlé l'économie mondiale au cours des dix dernières années : politiques financières irresponsables aboutissant à la crise asiatique ; éclatement de la bulle de la nouvelle économie ; faillite d'Enron ; et effondrement financier de l'Argentine. A chaque fois, ce sont les familles de travailleurs qui ont subi les conséquences d'événements dont elles n'étaient pas responsables. Pendant ce temps les inégalités se sont accrues de façon spectaculaire aussi bien au niveau national qu'international et la communauté internationale est en train de rétrograder dans ses efforts pour atteindre les objectifs de développement fixés pour le millénaire. Il faut démontrer avec beaucoup plus de force que par le passé que l'emploi et la création d'emplois décents constituent un objectif majeur du développement.
- 3. Il faut un mouvement syndical mondial fort pour neutraliser certaines des forces centrifuges nées de l'interaction entre mondialisation et déréglementation. Pourtant, la capacité dont disposent les syndicats pour améliorer la vie de nos membres et de leurs familles est elle-même grandement influencée par ce processus. L'attitude d'un grand nombre d'employeurs envers leurs salariés et notamment la reconnaissance des syndicats, la politique en matière de coûts de main-d'œuvre, l'évolution technologique et l'organisation du travail sont de plus en plus dictées par la compétitivité internationale et la mode des délocalisations et de la sous-traitance qui se répand actuellement dans le monde. Les négociations sont souvent empreintes de la menace de délocalisation vers un site extraterritorial, menace qui affaiblit la capacité des syndicats à maintenir et augmenter les niveaux de vie. Dans plusieurs parties du monde, les gouvernements ont cherché à supprimer les droits syndicaux pour des raisons politiques ou pour chercher à obtenir un avantage économique.

2

- 4. Le TUAC et ses partenaires de Global Unions¹ plaident en faveur d'une autre forme de mondialisation : une mondialisation sachant tempérer les excès d'une intégration économique qui laisse jouer les mécanismes du marché, avec des institutions fortes et notamment des syndicats, une gouvernance économique, un secteur public fonctionnant de façon satisfaisante, des règles efficaces et une dimension sociale. Nous avons toujours affirmé que l'OCDE doit jouer un véritable rôle dans le remodelage de la gouvernance économique mondiale pour atteindre ce but.
- 5. La stratégie du développement durable devrait permettre d'examiner ces questions de façon cohérente : l'établissement d'un lien entre réduction de la pauvreté et viabilité, le lien avec les problèmes de droits de l'homme, d'échanges et d'investissement, les responsabilités relatives des entreprises et des gouvernements, l'emploi et les niveaux de vie, les politiques de transition et d'ajustement, les conséquences des échanges sur l'emploi et la cohérence des politiques et des institutions au niveau international. Les trois « piliers » économique, environnemental et social du développement durable offrent un cadre permettant de faire face aux défis de la mondialisation auxquels sont confrontés les pouvoirs publics. Or, l'absence de progrès sur la mise en œuvre des objectifs de Rio en matière d'environnement, qui a été confirmée au Sommet mondial sur le développement durable, de Johannesburg en 2003 et l'opposition aux mesures à prendre pour lutter contre le changement climatique traduisent dans une large mesure, l'incapacité à mettre en place un pilier social efficace.
- 6. Compte tenu de ce qui précède :
- Les ambassadeurs sont-ils d'accord sur le fait que l'érosion d'une réglementation publique efficace ou « gouvernance » avec le coût social élevé qui en découle, est l'une des menaces les plus graves de la mondialisation ?
- Cette situation reflète-t-elle également les faiblesses de la gouvernance économique internationale, ou le « déficit de gouvernance » ?
- Les gouvernements sont-ils d'accord pour reconnaître que l'insuffisance du « pilier social » du développement durable est l'une des principales raisons de l'inquiétude éprouvée par le public à propos de la mondialisation ?
- L'OCDE doit-elle pour se faire renforcer sa vocation « d'instrument de progrès économique et social mondial » ?

Deuxième partie – les principales activités de l'OCDE – une évaluation

- 7. Lors des consultations de 2002 avec la Commission de liaison, le TUAC a attiré l'attention sur certains des avantages relatifs de l'OCDE par rapport à d'autres organisations internationales :
- Elle se compose d'un groupe de pays qui sont les principales économies de marché démocratiques et ont davantage de similitudes que de différences dans leurs structures politiques, économiques et sociales. Pourtant elle assume un rôle d'une portée mondiale

¹ Global Unions est une identité commune de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), des fédérations syndicales internationales et du TUAC. Ses partenaires comprennent également la Confédération mondiale du travail (CMT) et la Confédération européenne des syndicats (CES).

et peut agir comme un catalyseur pour améliorer la gouvernance du système économique mondial.

- Elle représente pratiquement l'ensemble des services gouvernementaux et des domaines de la politique ce qui permet de résoudre la question des interconnections et des incohérences de la politique et d'adopter une approche multidisciplinaire.
- Tout en étant un organisme intergouvernemental, l'OCDE a la possibilité, par le biais du TUAC et du BIAC, de faire participer les partenaires sociaux à ses travaux et non pas simplement les gouvernements ce qui peut donner l'occasion de faire le point avec beaucoup de réalisme sur l'applicabilité des conclusions en matière d'action des pouvoirs publics.

Ces caractéristiques pourraient placer l'OCDE au centre d'un débat sur la nécessité d'établir des règles et règlements judicieux pouvant contribuer à rétablir un lien entre le développement économique et le progrès social. Or, l'OCDE donne souvent l'image d'une organisation - supporter de la mondialisation - qui préconise une déréglementation des marchés en étant peu soucieuse du coût social. Dans certains milieux on considère qu'elle représente le programme d'action « néo-libéral ».

- 8. Les groupes de travail du TUAC ou les groupes spéciaux de membres affiliés du TUAC et les fédérations de Global Unions ont des contacts avec quelque deux tiers des 30 comités de l'OCDE et un tiers des 50 groupes de travail. Les contacts prennent des formes très variées dont nous présentons une synthèse dans l'annexe du présent document. Il y a des contacts informels avec les présidences des comités, des consultations et, dans certains cas, une participation à part entière dans les réunions. Nous avons poursuivi l'examen des points de vues des groupes de travail du TUAC qui prennent part régulièrement aux consultations et donnons ci-après notre évaluation des principales activités de l'OCDE en indiquant dans quelle mesure elles contribuent, selon le TUAC, à ce que devrait être la mission de l'OCDE. Pour présenter notre évaluation nous avons utilisé les cinq objectifs stratégiques du cadre de gestion stratégique de l'OCDE.
 - (i) Favoriser la croissance économique durable, la stabilité financière et l'ajustement structurel
- 9. Le travail de l'OCDE en matière de prévisions et d'analyse des politiques macroéconomiques est considéré comme important. Il est indispensable à l'amélioration de la coordination des politiques entre les trois principaux « blocs » de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie. Un avantage possible de l'OCDE par rapport au FMI est que l'Organisation pourrait engager un dialogue d'une plus grande cohérence comme cela se fait à l'Union européenne dans le Groupe macro-économique du dialogue social afin de parvenir à un plus grand consensus sur la question des évaluations et des prescriptions pratiques. Pour ce faire, il est nécessaire d'élargir les consultations avec le Comité de politique économique (CPE), le TUAC et le BIAC au-delà de la présidence du CPE.
- 10. En matière d'ajustement structurel, le TUAC reste critique quant au processus et autres travaux du Comité EDR (Comité d'Examen des Situations Economiques et des problèmes de développement) qui se traduisent par un modèle de propositions présenté dans les Examens par pays témoignant d'une notion simpliste de libéralisation des marchés au lieu d'évaluer le fonctionnement des institutions et les moyens de réaliser les bons arbitrages entre objectifs

sociaux et objectifs économiques. Tel est souvent le cas dans les recommandations concernant le marché du travail que les membres affiliés du TUAC continuent de considérer comme généralement partiales et ayant peu de chance de faciliter un débat constructif entre les partenaires sociaux sur la manière d'obtenir les changements souhaitables. Le processus d'examen par les pairs du Comité EDR manque d'envergure et de transparence et ne donnera vraisemblablement pas aux membres affiliés du TUAC, dans les pays concernés, la sensation d'être partie prenante. En général les processus d'examen par les pairs dans les comités spécialisés de l'OCDE sont plus ouverts et aboutissent à des rapports et des recommandations plus équilibrés. Il faudrait une plus grande diversité de points de vue économiques dans les travaux du Département des Affaires économiques de l'OCDE. Les analyses et les recommandations politiques divergentes devraient faire l'objet d'une discussion plus ouverte si l'on veut que les recommandations qui s'ensuivent remportent l'assentiment général.

- 11. Dans le domaine du travail sectoriel, l'OCDE peut donner la possibilité aux gouvernements, aux syndicats et aux employeurs de se rencontrer et de discuter lorsque bien souvent il n'existe pas de cadre pour ce faire. Il peut y avoir là un moyen d'atténuer les conflits qui permettrait d'instaurer un dialogue sur les principaux problèmes auxquels sont confrontés les pouvoirs publics. Les fédérations syndicales internationales partenaires du TUAC sont prêtes à participer plus activement à ce processus. Cependant, le processus d'examen conduit à une réduction des comités sectoriels et des activités.
 - (ii) Favoriser les possibilités d'emploi pour tous, perfectionner le capital humain et améliorer la cohésion sociale et promouvoir la viabilité écologique
- 12. Depuis toujours le TUAC attache de l'importance aux travaux du Comité de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales (Comité ELSA) et en particulier à l'objectivité des Perspectives de l'emploi qui regroupent des informations très utiles et remettent parfois en cause l'idéologie de l'Organisation. Il est important de maintenir ce rôle notamment en ce qui concerne le suivi des conclusions de l'Étude sur la croissance relatives à l'organisation du travail et des travailleurs. Nous accordons une importance particulière à l'analyse du capital social qui pourrait être un domaine d'analyse novateur.
- 13. Avec le Comité de l'éducation et le Comité ELSA, le TUAC s'est engagé, aux côtés du BIAC avec comme objectif de faire de « l'apprentissage à vie une réalité pour tous » et nous approfondissons actuellement notre étude des modèles qui s'avèrent efficaces dans la pratique en termes de mise en œuvre des programmes d'enseignement. Il est important de continuer à mieux faire connaître, au sein de l'Organisation, le travail réalisé dans le domaine social et de l'éducation. Alors que la Direction de l'Éducation a engagé le TUAC et ses partenaires dans un certain nombre de projets, le Comité de l'Éducation de l'OCDE devrait avoir un engagement plus direct avec le TUAC et le BIAC.
- 14. Les possibilités d'utilisation des capacités interdisciplinaires de l'OCDE restent sousutilisées lorsqu'il s'agit de faire face à la nécessité de donner une dimension sociale à la mondialisation. Les travaux entrepris au sujet des échanges et des normes du travail, en 1996 puis mis à jour en 2000, se sont avérés utiles lors de délibérations plus larges, pourtant ni le Comité ELSA ni le Comité des échanges ne se sont déclarés prêts à faire avancer ces travaux en priorité. Les conclusions de la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation devraient offrir un axe possible pour un travail de suivi et de coopération entre l'OCDE et l'OIT. Les propositions du TUAC pour approfondir les travaux sur la dimension sociale de la mondialisation sont présentées ci-après.

- 15. L'absence d'un développement convenable du pilier social du développement durable reste une occasion manquée en raison notamment de la nécessité de progresser sur la question de l'atténuation du changement climatique. Le regroupement des objectifs concernant la viabilité écologique, les aspects sociaux et l'emploi dans un seul objectif devrait donner l'occasion de pallier cette carence en intégrant et équilibrant les travaux sur les trois piliers. Le TUAC et ses partenaires de Global Unions se concentrent actuellement sur plusieurs questions complémentaires découlant du développement durable et du changement climatique :
- les partenariats sur le lieu de travail offrant des conditions propices à un engagement plus poussé entre les gouvernements, les syndicats et les entreprises dans le cadre duquel la dimension sociale du développement et la création d'emplois décents peuvent progresser;
- dans la lutte contre le problème du changement climatique, favoriser l'emploi et la sécurité des revenus pour promouvoir des projets de « transition équitable » dans les secteurs et les entreprises ;
- nous étendrons notre rôle de défenseur pour faire campagne afin que soient tenus les engagements en matière d'aide au développement et de réduction de la pauvreté;
- nous chercherons à conclure davantage d'accords concernant le développement durable au niveau international, entre les entreprises et les fédérations de Global Unions ;
- le TUAC continuera en particulier à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils fassent honneur à leurs engagements en ce qui concerne la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
 - (iii) Contribuer à maîtriser la mondialisation pour le bien de tous moyennant le développement des échanges et de l'investissement
- 16. Nous avons signalé ci-dessus l'importance d'une approche horizontale de la dimension sociale des échanges et de l'investissement. Le programme de travail du Comité des échanges de l'OCDE devrait être élaboré en collaboration avec d'autres comités de l'OCDE afin d'y inclure des activités destinées plus spécialement à favoriser la cohérence au niveau des politiques. Il devrait aborder les questions restées sans réponse dans les deux études de l'OCDE sur les échanges et les normes du travail telles que : les liens entre la propagation régulière des zones franches d'exportation et les normes du travail ; les effets, sur les normes du travail, de l'émergence de la Chine en tant que force mondiale en matière d'échanges et d'investissement ; la relation existant entre investissement et concurrence dommageable des mesures prises par les gouvernements lorsque, par exemple, ceux-ci suppriment délibérément les normes du travail afin d'attirer l'investissement étranger, en contradiction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il faut également travailler sur la question du droit des gouvernements à réglementer dans l'intérêt public et sur les procédures de l'OMC en matière de règlement des différends.
- 17. L'OCDE a occupé une place capitale dans l'architecture inter-institutionnelle multilatérale lorsqu'elle a réalisé son étude utile sur « Les échanges et l'ajustement structurel » au début de 2005. Comme l'a montré ce rapport, les échanges doivent être assortis

de mesures d'accompagnement efficaces si l'on veut qu'ils apportent leurs bienfaits potentiels. Pourtant, les négociations commerciales qui se déroulent actuellement à l'OMC ne comportent pas d'évaluations permettant d'étudier leurs répercussions sur le niveau et la stabilité de l'emploi, la question du respect des droits fondamentaux des travailleurs, l'égalité entre femmes et hommes, les conditions de travail, la protection sociale et les services publics. L'OCDE devrait élargir sa vocation, en consultation avec l'OIT, l'OMC et d'autres institutions internationales concernées pour analyser, tant au niveau général qu'au niveau des produits ou des groupes de produits, l'incidence des négociations commerciales sur le développement, le travail décent et les niveaux de vie en accordant une attention particulière aux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et en analysant notamment les conséquences liées à l'appartenance sexuelle. Il faut obtenir un financement suffisant pour soutenir l'aide à la restructuration de l'emploi en cas de pertes d'emplois.

- 18. Les travaux entrepris par l'OCDE afin de mettre au point des règles pour les marchés mondiaux dans certains domaines ont été une initiative marquante de la fin des années 1990. Citons comme exemples les travaux de lutte contre la corruption, les paradis fiscaux et le réexamen des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales. Le TUAC approuve pleinement la poursuite des travaux que l'OCDE réalise dans tous ces domaines.
- 19. Les syndicats tiennent beaucoup à faire en sorte que la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption soit appliquée dans la pratique. Nous avons créé un réseau syndical international pour combattre la corruption (UNICORN). Ce réseau travaille sur un ensemble d'initiatives et notamment sur la protection des informateurs (les « whistleblowers ») qui dénoncent la corruption dans les entreprises et le secteur public. La Convention de l'OCDE devrait être révisée afin d'y incorporer une clause pour la protection des informateurs qui dénoncent les abus et de tenir compte de la corruption dans le secteur privé et notamment dans les filiales installées à l'étranger et les chaînes logistiques. Il faudrait renforcer la coopération interjudiciaire des gouvernements sur un cadre réglementaire commun afin de lutter contre la corruption et la fraude fiscale.
- Les Principes directeurs révisés de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont à même de constituer des normes internationales pour la citoyenneté d'entreprise. Pourtant, plus de cinq ans après leur révision il est clair qu'en dépit des possibilités qu'ils offrent, les Principes directeurs ne sont pas encore devenus un instrument de premier plan. Ils restent peu connus dans de nombreux pays non membres ainsi que dans certains pays membres. Les gouvernements doivent renforcer leurs efforts de promotion et de mise en œuvre des Principes directeurs. A la suite du réexamen de l'année 2000, plus de 60 cas de comportements d'entreprises ont été soumis par les syndicats aux Points de contact nationaux (PCN). Trop peu de ces cas ont été résolus de façon satisfaisante ou ont abouti à des conclusions de la part des PCN parce qu'un trop grand nombre de PCN ne prennent pas leurs responsabilités au sérieux. En fait ils ne suivent pas les Lignes directrices de procédure définis par les gouvernements et mentionnées dans la décision du Conseil de l'OCDE en juin 2000. Pour que les cas soient traités efficacement et promptement, les gouvernements doivent veiller à ce que leurs PCN fonctionnent correctement et soient dotés des équipements et des ressources nécessaires. De même, le Secrétariat de l'OCDE qui travaille sur les questions relatives aux Principes directeurs manque cruellement de ressources.

(iv) Améliorer la gouvernance publique et privée

- 21. Le TUAC et ses partenaires de Global Unions participent activement à la plupart des travaux de l'OCDE sur la gouvernance. Le contenu des travaux de l'OCDE sur la réforme réglementaire et en particulier la prise en considération des partenariats sociaux dans les examens par les pairs réalisés au titre de la réforme réglementaire constituent une bonne pratique pour la mise au point d'un processus d'examen par les pairs à l'OCDE d'une manière plus générale. La prise en compte d'éléments essentiels du travail de l'ancien Service du développement territorial par la Direction de la Gouvernance devrait servir à élaborer une procédure gouvernementale intégrée (verticale et horizontale) applicable à la gouvernance du secteur public. Dans le domaine du gouvernement d'entreprise, nous avons apprécié la possibilité qui nous a été donnée de participer au Groupe de direction sur le gouvernement d'entreprise pendant la période préparatoire du réexamen de 2004 mais nous sommes maintenant exclus du suivi et de la mise en œuvre. Il s'agit d'une occasion de perdue.
- 22. Il existe des possibilités de travail horizontal entre ce domaine et d'autres domaines où les synergies sont possibles. Parallèlement, les travaux sur la lutte contre la corruption devraient être mieux intégrés aux activités relatives à la gouvernance du secteur public et du secteur privé. Un domaine qui nécessite une participation du TUAC et une participation sociale plus systématiques est celui des aspects de la politique de concurrence qui touchent au commerce international. Leurs conséquences sur le marché du travail n'ont pas encore été suffisamment prises en considération à ce jour.

(v) Contribuer au développement des économies non-membres

- 23. Etant donné la situation dramatique de la pauvreté dans le monde et le fait qu'il est important de progresser à nouveau pour atteindre les objectifs de développement fixés pour le millénaire, le TUAC et ses partenaires de Global Unions ont augmenté en priorité au cours des deux dernière années, leur participation aux travaux du CAD et en particulier à l'élaboration et à la mise en œuvre des Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté. Il est essentiel que le CAD serve à faire efficacement pression sur les gouvernements pour s'assurer que ceux-ci honorent les engagements d'augmenter l'aide au développement qu'ils ont pris à la Conférence de Monterrey. Il est également indispensable que ce Comité intègre dans ses travaux le dialogue avec les syndicats sur l'application des Lignes directrices pour la réduction de la pauvreté et en particulier pour ce qui est de l'approche du développement fondée sur les droits.
- 24. Le développement des activités d'ouverture vers l'extérieur reste un aspect potentiellement important du travail de l'OCDE dans l'instauration d'un consensus international sur un système de gouvernance pour la mondialisation. Le TUAC et ses partenaires de Global Unions se sont lancés dans une série d'activités et servent de point de rencontre avec les mouvements syndicaux. Ce travail d'ouverture doit cependant se doter d'une composante sociale plus importante. Le TUAC a proposé un travail d'ouverture de l'OCDE sur ses Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales afin de répondre à ce que le TUAC a entrepris dans ce domaine.
- 25. Ce qui précède donne inévitablement un point de vue simplifié de l'évaluation, par les membres du TUAC, des priorités de l'OCDE. Nous aimerions néanmoins poser les questions suivantes :

- Les ambassadeurs partagent-ils le même point de vue ou sont-ils en désaccord avec l'évaluation des travaux de l'OCDE présentée dans les commentaires ci-dessus qui émanent des groupes de travail du TUAC?
- Qu'est ce qui empêche les gouvernements de mettre en place des Points de contact nationaux plus efficaces pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales?
- Au sein des gouvernements, les différents ministres ont-il des opinions différentes sur la valeur des travaux de l'OCDE ?
- Les priorités sont-elles correctement reflétées au niveau des dotations budgétaires ?
- De quelle manière les délégations nationales s'emploient-elles à concilier ces opinions divergentes afin de présenter à l'OCDE une position cohérente?
- Le CESS Comité exécutif en session spéciale et le Conseil sont-ils propices à l'examen d'un tel point de vue stratégique ?

Troisième partie – Conséquences pour la réforme, le développement et la gouvernance de l'OCDE

- 26. Voici quelques-unes des conclusions qui découlent de l'évaluation ci-dessus :
- Les capacités de l'OCDE en matière de travail horizontal restent utilisées de manière inefficace ;
- Il reste un problème important qui est celui du traitement des questions transversales entre les objectifs stratégiques ;
- Cela est vrai notamment en ce qui concerne le traitement des questions sociales et en particulier le pilier social du développement durable ;
- Le chevauchement des travaux entre l'OCDE et d'autres organisations internationales est souvent exagéré. Il s'agit plutôt de trouver un moyen de renforcer les partenariats avec les organisations « sociales » comme l'Organisation internationale du Travail ;
- L'Organisation doit accorder une place plus importante et relativement plus de ressources à la promotion d'instruments élaborés pour réglementer les conséquences négatives des marchés et le comportement des entreprises, comme les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la Convention de lutte contre la corruption et les travaux concernant la lutte contre les paradis fiscaux ;
- Les processus d'examen par les pairs devraient faire intervenir les partenaires sociaux comme cela s'est fait en matière de réforme réglementaire ;
- Dans le passé, le TUAC a proposé le regroupement des travaux de coordination économique structurelle dans un service distinct faisant davantage appel aux compétences interdisciplinaires des départements spécialisés. Certains éléments de

l'Organisation se sont vivement opposés à cette proposition mais la question reste d'actualité;

- Le dialogue avec le TUAC et ses partenaires de Global Unions est un atout potentiel qui n'est pas totalement utilisé. L'accès à certains comités de l'OCDE reste très en retard sur les meilleures pratiques ;
- La participation des partenaires sociaux au Conseil ministériel devrait être renforcée la réunion du Conseil ministériel de 2000 avait été marquée par un niveau élevé de participation qui devrait être rétabli ;
- Le Programme d'ouverture vers l'extérieur et en particulier le travail de l'Organisation avec la Chine doivent se doter d'une dimension sociale de plus grande envergure ;
- L'OCDE devrait occuper le créneau vacant dans l'architecture inter-institutionnelle concernant l'analyse des conséquences des échanges sur l'emploi et les normes du travail;
- L'efficacité et la valeur des travaux de l'Organisation reposent sur certaines caractéristiques communes des pays de l'OCDE comme cela a été convenu d'un commun accord lors du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel en 1990 « une démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme et une économie de marché compétitive ... » ces caractéristiques doivent rester les conditions de facto pour devenir membre de l'Organisation et elles devraient figurer en bonne place dans le Programme d'ouverture vers l'extérieur;
- Le processus de réforme a été examiné à maintes reprises depuis plusieurs années au sein de l'OCDE. Il est important qu'il porte ses fruits et ne devienne pas simplement une façade permettant de procéder à d'autres restrictions budgétaires en dissipant ainsi les avantages comparatifs de l'Organisation.
- 27. Les ambassadeurs sont-il d'accord avec les évaluations ci-dessus?

ANNE XE

RELATIONS DU TUAC AVEC LES ORGANES SUBSIDIAIRES DE L'OCDE

Principaux comités (Comité, Groupe de direction) et Sous- comités (Groupe de travail, Groupe spécial)	1 Statut d'observateur ou participation régulière aux réunions	2 Séances régulières de consultations spécialisées	3 Participation aux séminaires spéciaux ou aux séances organisées par un comité ou un groupe de travail	4 Consultations avec le comité	5 Avons été invités aux activités mais n'avons pas toujours été en mesure d'y assister
			oui		oui
			oui		oui
			oui		oui
l'innovation et de la technologie			oui		oui
GT sur les politiques en matière de télécommunications et de services d'information (GTPTSI)	oui		oui		oui
Comité de l'acier	non	oui	partielle	oui	
	non	oui	occasionnellement	oui	
-	non	oui	non		
GT sur les migrations	oui		occasionnellement		oui
CPE	non	limitées	non	non	non
GT N° 1 du CPE					non
Comité EDR	non	occasionnellement	non	non	non
Comité de l'Éducation	non	occasionnellement	oui	non	oui
	Groupe de direction) et Souscomités (Groupe de travail, Groupe spécial) GT sur les PME et l'entreprenariat PIIC GT sur l'Économie de l'information GT de l'OCDE sur la politique de l'innovation et de la technologie GT sur les politiques en matière de télécommunications et de services d'information (GTPTSI) Comité de l'acier ELSA GT sur l'emploi GT sur les migrations CPE GT N° 1 du CPE Comité EDR	Groupe de direction) et Souscomités (Groupe de travail, Groupe spécial) Groupe spécial) GT sur les PME et l'entreprenariat pill oui	Groupe de direction) et Sous- comités (Groupe de travail, Groupe spécial) Groupe spécial Groupe sur spécial Groupe spécial Groupe spécial Groupe sur spécial Gro	Groupe de direction) et Souscomités (Groupe de travail, Groupe spécial) Groupe spécialy Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Ou	Groupe de direction) et Souscomités (Groupe de travail, Groupe spécial) Groupe spécial) Groupe spécial) Grair les PME et l'entreprenariat oui oui oui oui oui prinovation et de la technologie de telécommunications et de services d'information (GTPISI) Comité de l'acier non oui oui partielle oui oui oui oui oui GT sur les migrations et de la technologie oui

Direction de l'OCDE	Principaux comités (Comité, Groupe de direction) et Sous- comités (Groupe de travail, Groupe spécial)	1 Statut d'observateur ou participation régulière aux réunions	2 Séances régulières de consultations spécialisées	3 Participation aux séminaires spéciaux ou aux séances organisées par un comité ou un groupe de travail	4 Consultations avec le comité	5 Avons été invités aux activités mais n'avons pas toujours été en mesure d'y assister
ENV	Bureau de l'EPOC	non		non	oui	non
ENV	Comité des politiques de l'environnement (EPOC)	oui	oui	oui	oui	non
ENV/MMC	PAE Programme d'action concernant l'environnement	non	oui	oui	non	oui
ENV/EHS	Accidents chimiques	oui	oui	oui	non	oui
	Étiquetage et marquage des produits chimiques	oui	oui	oui	non	oui
ENV/NP	Consommation durable, intégration et utilisation efficace des ressources	non	oui	oui	non	non
AEN	Agence pour l'Énergie Nucléaire	périodiquement	oui	oui	non	oui
AMSDE SG/SD	Réunion annuelle d'experts du développement durable	oui/annuellement	oui	non	non	
Table ronde sur le Dév. durable	Semestriel	Participation oui	non – cas par cas	oui - occasionnellement		non
GOV	Comité de la gouvernance publique	non	oui		oui	
GOV	GT sur la Gestion de la réglementation	oui	oui		non	

Direction de l'OCDE	Principaux comités (Comité, Groupe de direction) et Sous- comités (Groupe de travail, Groupe spécial)	1 Statut d'observateur ou participation régulière aux réunions	2 Séances régulières de consultations spécialisées	3 Participation aux séminaires spéciaux ou aux séances organisées par un comité ou un groupe de travail	4 Consultations avec le comité	5 Avons été invités aux activités mais n'avons pas toujours été en mesure d'y assister
GOV	Groupe spécial sur la Réforme réglementaire	oui	oui		non	
GOV	GT des hauts responsables du budget	non	oui	oui	non	
DAF	Groupe de direction sur le gouvernement d'entreprise	non (depuis novembre 03)	oui	non	Oui (TUAC et BIAC) autrefois	Oui (table ronde régionale) autrefois
DAF	Groupe de travail sur la privatisation et les entreprises publiques	oui	oui (plurilatérales – régulières)			non
DAF	Comité de l'assurance	non	oui		non	non
DAF	GT sur les pensions privées	oui	oui		non	non
DAF	Comité de l'investissement + GT du Comité de l'investissement	non	consultations régulières	oui	oui	non
DAF	GT sur la corruption	non	consultations régulières une fois par an	oui		Dans une certaine mesure, aux examens de la phase 2 mais cela concerne nos membres affiliés et non pas le TUAC
ÉCHANGES	GT sur les crédits à l'exportation	non	oui	non		
DCD	CAD	oui, Povnet	non	oui	non	oui